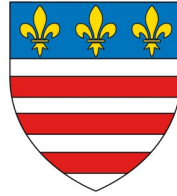
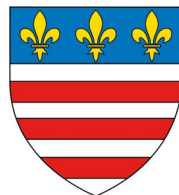


VILLE DE  
**BÉZIERS**



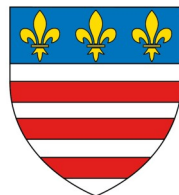
# **RAPPORT D' ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

**Conseil municipal du 22 novembre 2021**



# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>(p.3 &amp; 4)</b>
<b>Contexte national.....</b>	<b>(p.5 à 7)</b>
<b>Rétrospective budgétaire 2014/2020.....</b>	<b>(p.8 à 17)</b>
<b>Prévisions de Compte Administratif 2021.....</b>	<b>(p.18 à 20)</b>
<b>Orientations budgétaires 2022.....</b>	<b>(p.21 à 41)</b>
➔ Les recettes de fonctionnement .....	(p.22 à 26)
➔ Les dépenses de fonctionnement .....	(p.27 à 28)
➔ Les recettes d'investissement.....	(p.29 à 31)
➔ Les dépenses d'investissement.....	(p.32 à 35)
➔ Les autorisations de programme /crédits de paiement.....	(p.34)
➔ Structure et gestion de la dette.....	(p.36 à 41)
<b>Eléments concernant les ressources humaines.....</b>	<b>(p.42 à 49)</b>
➔ Structure des effectifs .....	(p.42)
➔ Dépenses de personnel.....	(p.43 à 44)
➔ Actions sociales .....	(p.45)
➔ Temps de travail.....	(p.46)
➔ Retour sur 2021 .....	(p.47 & 48)
➔ Perspectives pour l'année 2022.....	(p.49)

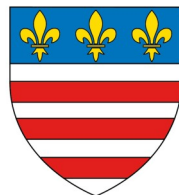


# Introduction

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu (article D.2312-3 du CGCT) formalisé dans un rapport soumis au vote.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues, pour construire et équilibrer le budget primitif 2022.

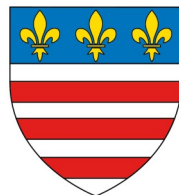


# Introduction

Le rapport comprend :

- \* une introduction présentant le contexte national,
- \* une rétrospective budgétaire 2014/2020 et une estimation du compte administratif 2021,
- \* les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes retenues pour construire le budget 2022 (concours financiers, fiscalité, ...),
- \* la présentation des engagements pluriannuels,
- \* les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette,
- \* les éléments sur les ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, temps de travail ...

*Les données chiffrées présentées ci-après restent indicatives et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par le Parlement lors de l'examen (toujours en cours) et du vote de la loi de Finances pour 2022.*



## Contexte national

Le projet de loi de Finances (PLF) pour 2022 est en cours d'examen au Parlement depuis le 22 septembre.

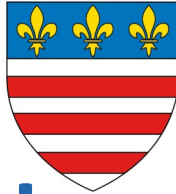
**Le cadrage macro économique du PLF 2022 est le suivant :**

En %	2020	2021	2022
<b>Croissance du PIB</b>	<b>-7,9</b>	<b>6,2</b>	<b>4</b>

L'activité économique reviendrait à son niveau d'avant crise sanitaire dès la fin 2021 : le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 4 % en 2022.

Les principales estimations pour 2022, sur cette base, sont les suivantes :

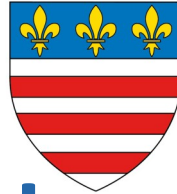
- \* Déficit public : 4,8 % du PIB contre 8,4 % du PIB en 2021 (206 milliards)
- \* Dette publique totale : 114 % du PIB contre 116,6 % en 2021 (2 836 milliards)
- \* Evolution des prix hors tabac : 1,5 %.
- \* Taux des prélèvements obligatoires : 43,5 % (baisse de 0,2 %).



# Contexte national

## Mesures du PLF concernant la commune

- \* Stabilité de la Dotation globale de Fonctionnement en 2022 et abondement de 95 millions des dotations de péréquation, dotations de solidarité urbaine et rurale (articles 11 et 47)
- \* Modification du calcul des indicateurs financiers (potentiel financier, effort fiscal) utilisés pour la répartition des dotations et fonds de péréquation, suite à la réforme de la fiscalité locale (article 47 )
- \* Abondement exceptionnel de 350 millions de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et reconduction de la Dotation politique de la ville (150 millions)
- \* Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics (article 41)



# Contexte national

## Mesures du PLF concernant la commune

Le montant de la DGF ( Dotation globale de fonctionnement) est stable pour la 5ème année consécutive.

Les abondements pour les dotations de péréquation, dont la DSU (Dotation de solidarité urbaine), sont reconduits en 2022 et augmentés de 5 millions (articles 11 et 47 du PLF).

Les indicateurs de ressources et de pression fiscale utilisés pour répartir la Dotation globale de Fonctionnement, sont modifiés à la suite de la réforme fiscale de 2021 (dont suppression de la taxe d'habitation). Cette mesure produira pleinement ses effets à compter de 2027.

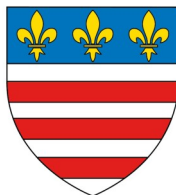
Selon les collectivités, elle entraînera des variations à la hausse ou à la baisse des dotations perçues.

Béziers devrait enregistrer une baisse de la dotation forfaitaire suite à la hausse de son potentiel financier.

Les dotations politique de la ville et de soutien à l'investissement local dont Béziers bénéficie, sont reconduites en 2022 et l'enveloppe de la DSIL(Dotation de soutien à l'investissement local est augmentée du tiers.

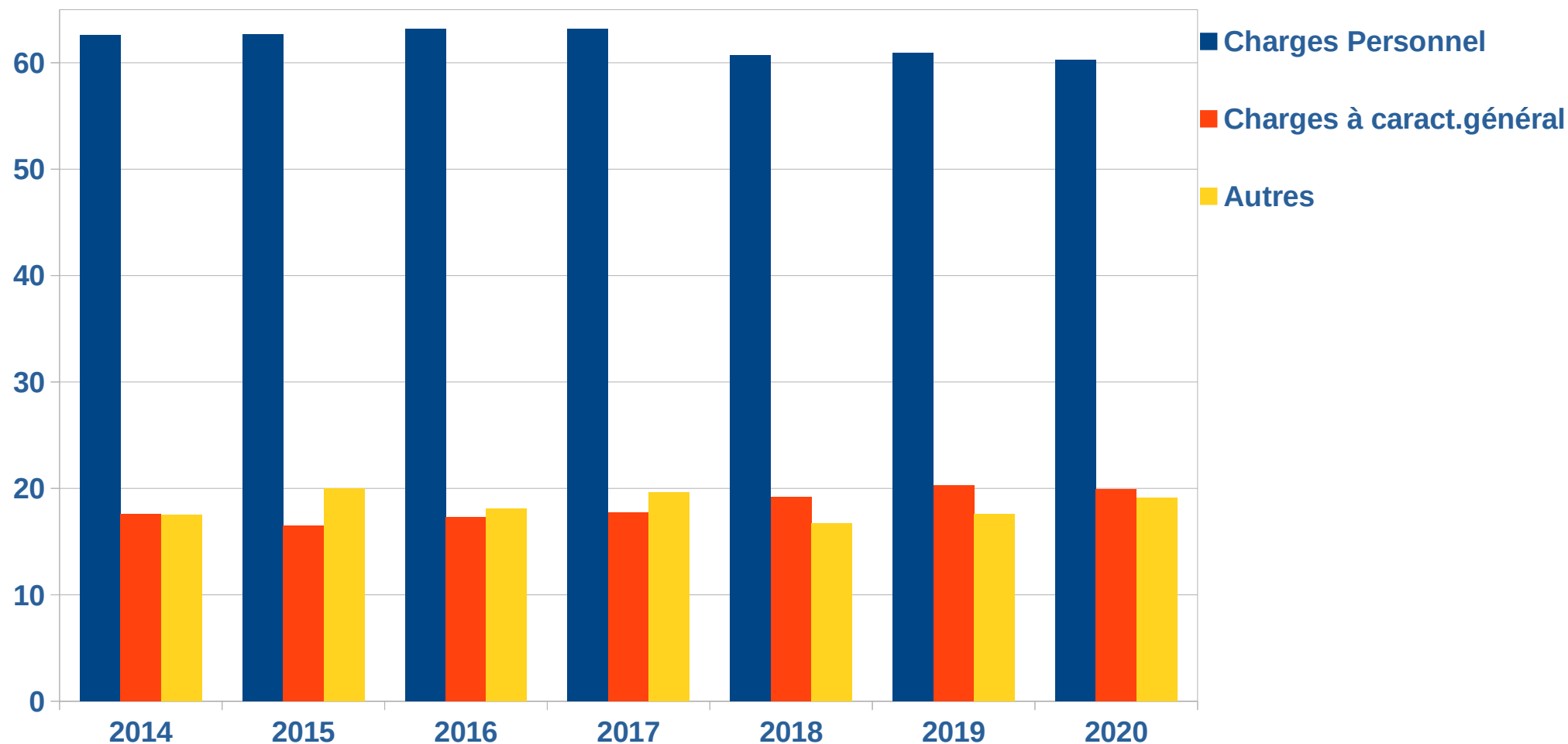
A noter enfin l'habilitation donnée au gouvernement de modifier par ordonnance le régime de responsabilité des ordonnateurs et comptables publics afin de l'unifier.

La responsabilité des comptables sera allégée, celle des ordonnateurs (agents publics), renforcée.

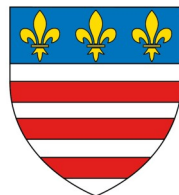


# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (millions €)





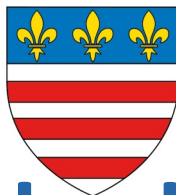


# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (millions €)

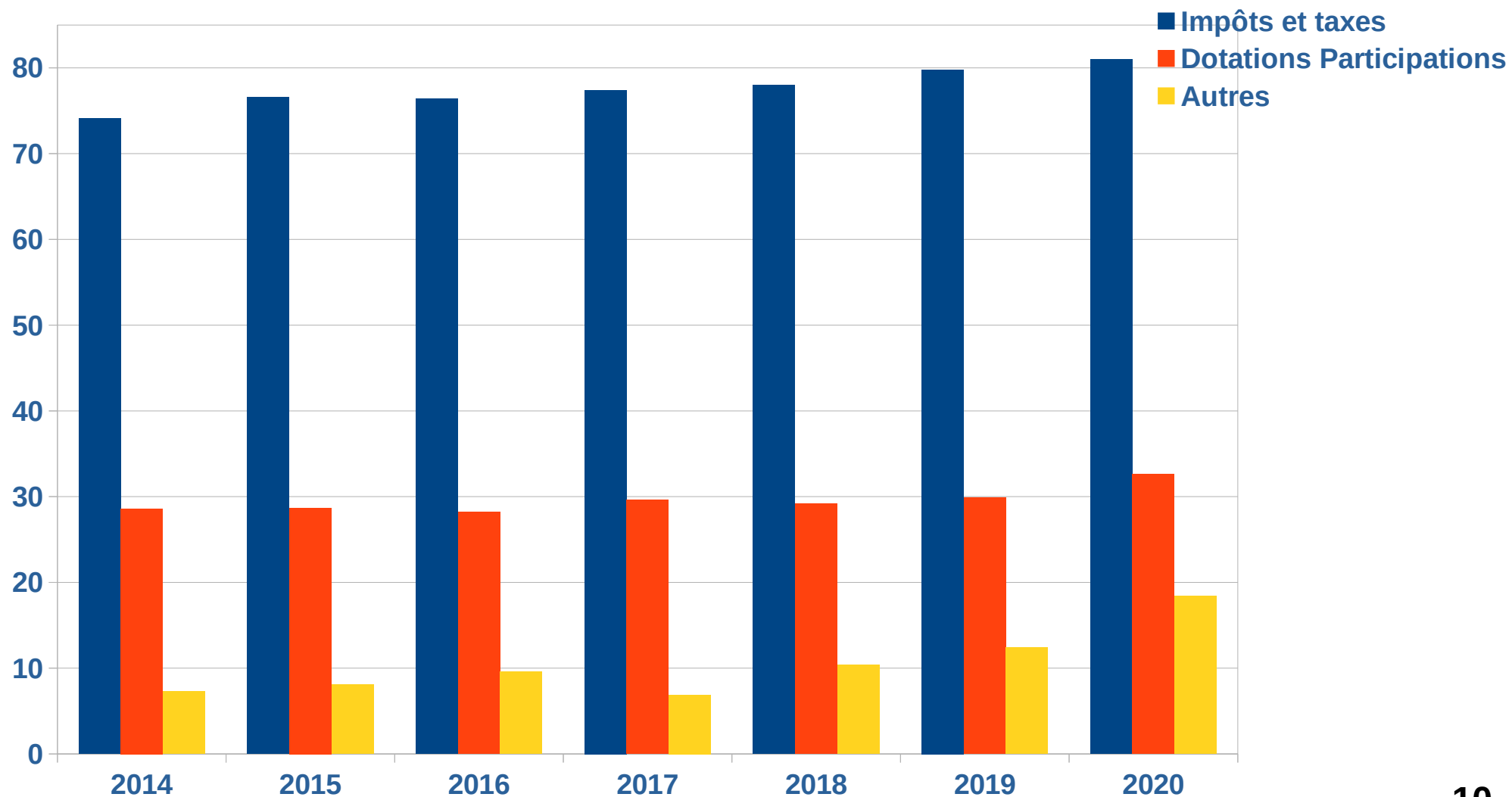
**Les charges de personnel qui étaient de 62,6 millions en 2014 ont été réduites à 60,3 millions en 2020.**

**Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 97,7 millions en 2014, à 99,3 millions en 2020 ce qui traduit les efforts réalisés pour contenir leur évolution ( +1,6 million, soit + 1,65%).**



# Rétrospective budgétaire 2014/2020

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement (millions €)



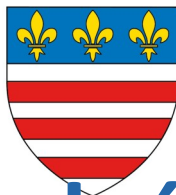


# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (millions €)

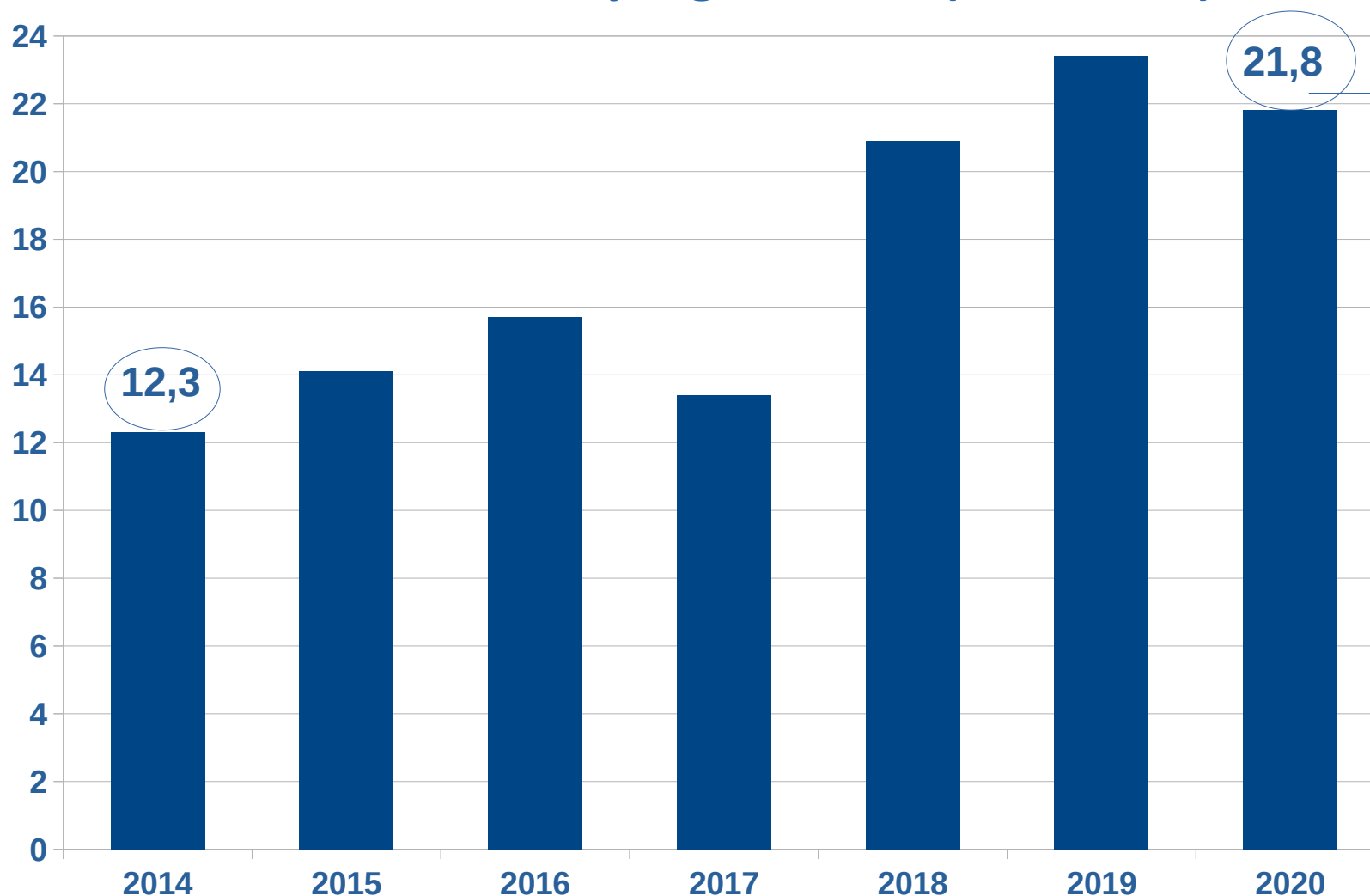
**Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une croissance régulière sur la période malgré la baisse de 4 % des taux d'imposition en 2014.**

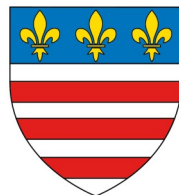
**Elles étaient de 110 millions en 2014 et de 121 millions en 2020 (+ 11 millions, +10%).**



# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution de l'épargne brute (millions €)



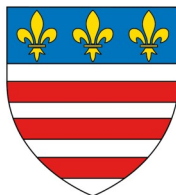


# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution de l'épargne brute (millions €)

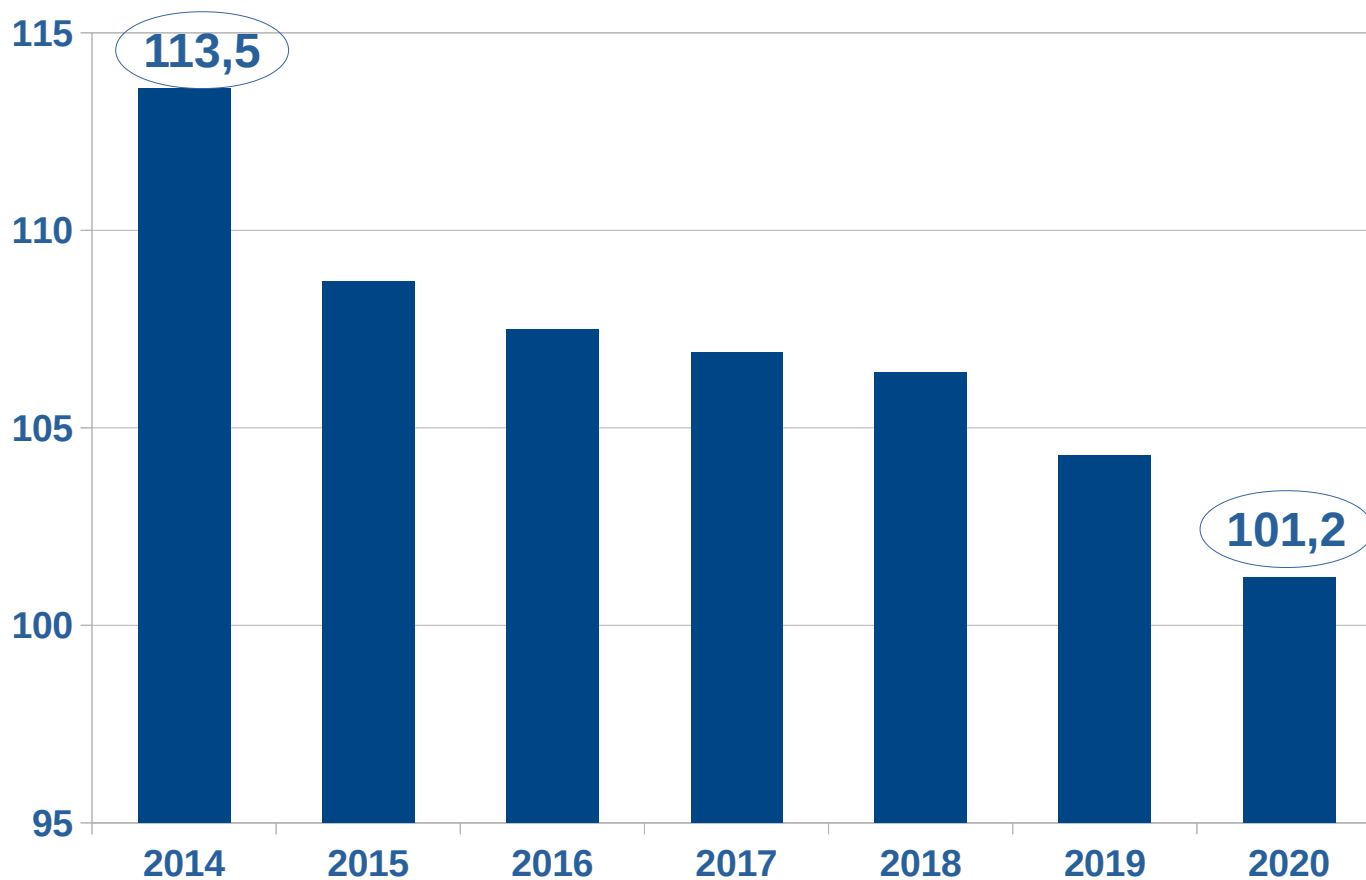
**Sauf en 2017, l'épargne brute a progressé régulièrement.**

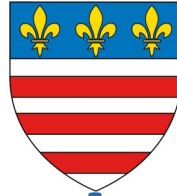
**En 2020, la baisse résulte de la prise en charges de dépenses exceptionnelles liées au COVID et de la diminution de certaines recettes : redevances d'occupation du domaine public, loyers, droits d'entrée d'équipements ayant connu des périodes de fermeture.**



# Rétrospective budgétaire 2014/2020

## Evolution de l'encours de dette au 31 décembre (millions €)

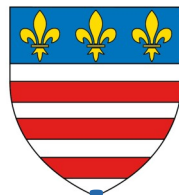




# Rétrospective budgétaire 2014/2020

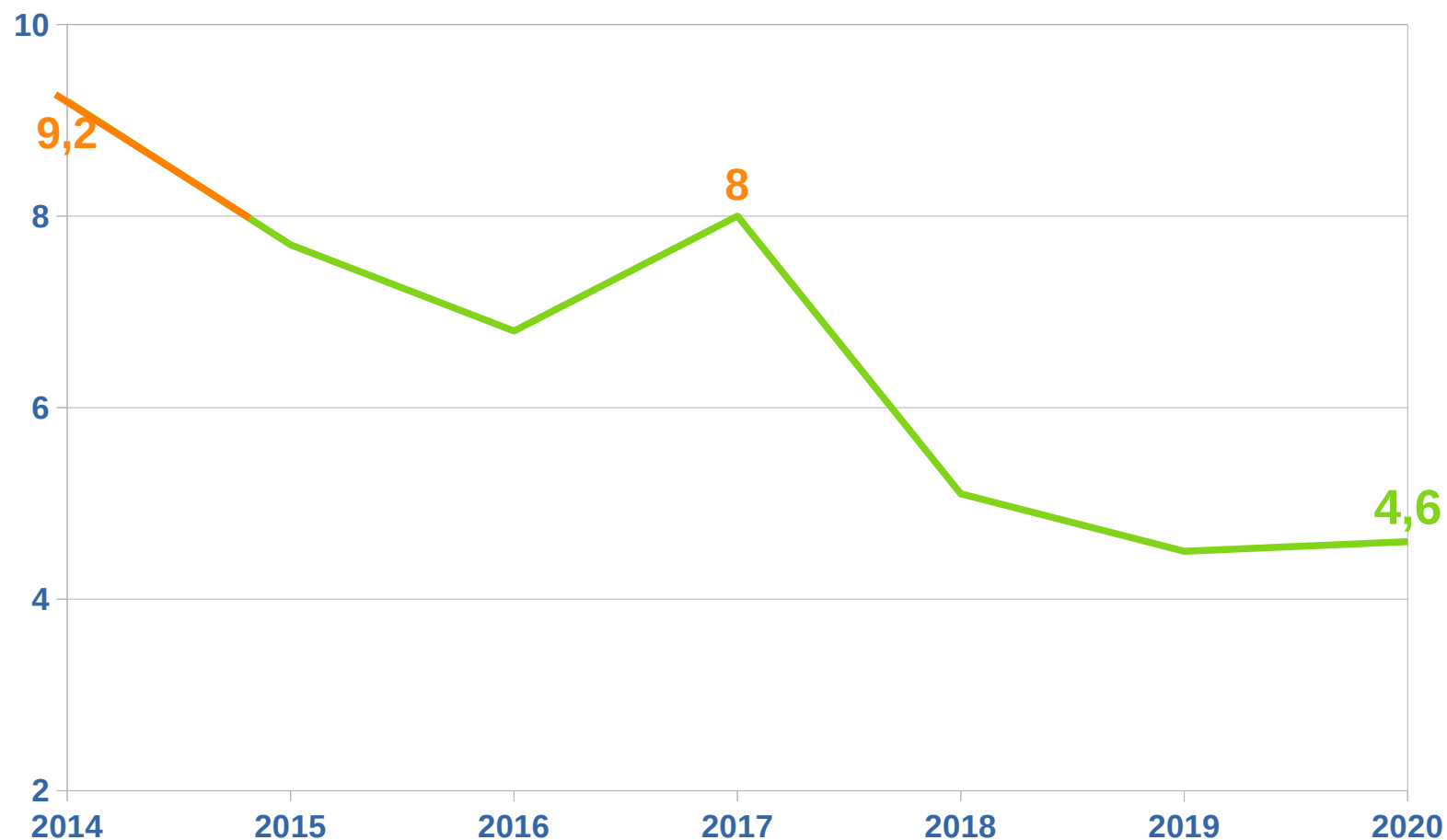
Evolution de l'encours de dette au 31 décembre (millions €)

**Sur toute la période le désendettement a été régulier : il a permis de dégager des marges de manœuvre pour financer à compter de 2021, un programme d'investissement plus ambitieux.**

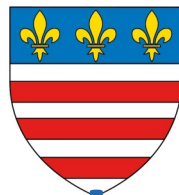


# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution du ratio de solvabilité en années  
(Encours dette/épargne brute)







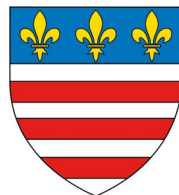
# Rétrospective budgétaire 2014/2020

Evolution du ratio de solvabilité en années  
(Encours dette/épargne brute)

Le ratio de solvabilité (rapport Encours de dette/Épargne brute, se situe en zone verte (inférieur à 8 années) depuis 2015.

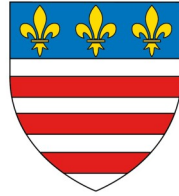
Il est remonté à 8 années en 2017.

En 2020 il était de 4,6 années et pour 2021, il est estimé à 5 années.



# Prévision de compte administratif 2021

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 estimé (K€)</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>121 305</b>
Impôts et taxes	85 950
Dotations et participations	27 925
Autres produits de fonct. courant	6 901
Produits exceptionnels larges (B)	439
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>99 567</b>
Charges à caractère général	21 000
Charges de personnel	61 200
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante	14 700
Atténuations de produits	212
Frais financiers divers	125
Charges exceptionnelles	210
Intérêts de la dette	2 120
<b>EPARGNE BRUTE (Recettes – dépenses)</b>	<b>21 738</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>58 000</b>
dont dépenses d'équipement	46 000
<b>Recettes investissement hors emprunt</b>	<b>24 902</b>
<b>Emprunt</b>	<b>12 000</b>

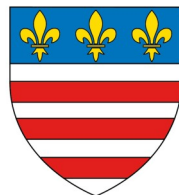


# Prévision de compte administratif 2021

**L'épargne brute 2021 serait équivalente à celle de 2020,  
soit 21,8 millions.**

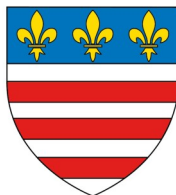
**Les dépenses d'équipement réalisées seront supérieures à celles de  
2020 (34 millions).Elles sont estimées à 46 millions.**

**Pour participer à leur financement des emprunts à taux fixe à  
hauteur de 12 millions ont été contractés.**

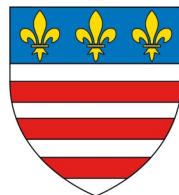


**Sur la période 2014 / 2021, la population de Béziers  
a augmenté régulièrement :  
au 1er janvier 2021 Béziers comptait  
78 823 contre 72 927 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014,  
soit une hausse de 5 896 habitants (8,1 %)**

*(La population est prise en compte dans le calcul  
des dotations versées par l'État à la commune).*



**Le Budget 2022 permettra de poursuivre le programme d'investissement ambitieux démarré en 2021 et d'améliorer le cadre de vie des biterrois, SANS AUGMENTATION DES TAUX D' IMPOSITION.**



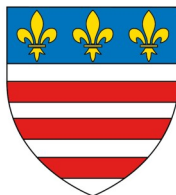
# Orientations budgétaires pour 2022

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement, les subventions reçues, les revenus du domaine (dont droits de stationnement sur voirie), les droits d'entrée des équipements culturels, d'animation et des crèches, évolueraient ainsi :

Recettes réelles dont :	Ecart en K€ Projet Budget 2022 / Budget 2021	Evol. Projet BP 2022/ Budget 2021
Impôts et taxes	+ 253 K€	+ 0,3 %
Dotations et participations	+ 2 205 K€	+ 8,47 %
Produit des services et du domaine	- 395 K€	- 5,63 %
<b>Evol. Recettes totales</b>	<b>+ 2 443 K€</b>	<b>+ 2,03 %</b>

Elles seraient en progression de 2,03 % en 2022.



# Orientations budgétaires pour 2022

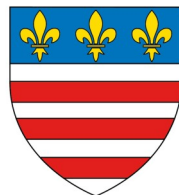
## Les recettes fiscales

\* la hausse du **produit des taxes** foncières, résulte **exclusivement** :

- d'une part, de l'**évolution physique des bases d'imposition** qui ne sera connue que fin mars 2022, après réception de la notification,  
- et, d'autre part, de la **revalorisation forfaitaire des bases** qui, depuis la Loi de finances pour 2017, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé arrêté fin novembre qui ne sera connu qu'à la mi-décembre ; nous avons retenu l'hypothèse que cette évolution serait de **1 %**.

\* Le **produit fiscal 2021** notifié est de **58,596 millions** et celui estimé pour **2022** de **59,657 millions** en hausse de **1,06 millions** (**1,81 %**).

**Il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition.**



# Orientations budgétaires pour 2022

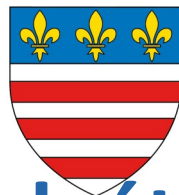
## Les autres recettes fiscales

\* **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'agglomération est estimée à 20,382 millions conformément aux derniers éléments votés.

\* **les autres recettes fiscales sont estimées à :**

- Taxe sur l'électricité : 1,5 million,
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 530 000 €,
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 2,5 millions,
- Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) versé par la Communauté d'Agglomération : 1,53 million.
- Taxe sur les pylônes : 113 000 €.





# Orientations budgétaires pour 2022

## Les dotations et participations

\* **L'article 11** du PLF 2022 fixe le montant de la Dotation globale de fonctionnement à 26 786 millions en légère progression de 27,7 millions par rapport à 2021.

\* **L'article 47** prévoit une hausse de 95 millions au lieu de 90 millions de 2019 à 2021, pour la Dotation de solidarité urbaine.

### *Estimations découlant du PLF*

DGF BEZIERS (en milliers d'€)	Montants notifiés en 2021	Projet BP 2022	Ecart 2022/2021 (en milliers d'€)
Dotation Forfaitaire	9 334	9 338	4
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	8 895	9 371	476
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	2 513	2 395	- 118
<b>Total</b>	<b>20 742</b>	<b>21 104</b>	<b>362</b>



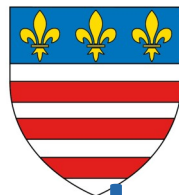
# Orientations budgétaires pour 2022

## Les autres recettes de fonctionnement

### \* Les produits des services, du domaine et de gestion courante

Ces recettes regroupent principalement les droits de stationnement sur voirie, les droits d'entrée dans les équipements (Théâtre, crèches, accueil de loisirs), les remboursements de frais notamment par la Communauté d'Agglomération pour les prestations du Parc Auto et la fourniture du carburant, les loyers et redevances. En 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire, ces recettes ont été en baisse. Pour 2022, nous avons pris l'hypothèse que nous retrouverions un niveau proche de celui de 2019 : 6,8 millions.

( Rappel : depuis le passage en M57, les recettes exceptionnelles ne concernent plus que les annulations de mandats émis sur exercices antérieurs).



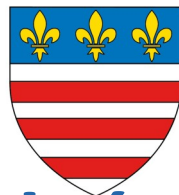
# Orientations budgétaires pour 2022

## Les dépenses de fonctionnement

Elles seraient en progression de 2,1% en 2022.

Dépenses réelles dont :	Ecart en K€ Projet Budget 2022 / Budget 2021	Evol. Projet Budget 2022 / Budget 2021
Charges à caractère général (Chap.011)	298 K€	1,23 %
Charges de personnel (Chap.012)	1 389 K€	2,24 %
Charges de gestion courante (Chap.65)	605 K€	4,18 %
<b>Evol. Dépenses totales</b>	<b>2 240 K€</b>	<b>2,1 %</b>

Rappelons que l'État suite à la crise sanitaire a suspendu « les contrats de Cahors » qui limitaient l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2%/an et imposaient une réduction de l'endettement des collectivités locales.



# **Orientations budgétaires pour 2022**

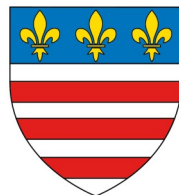
## **Les dépenses de fonctionnement**

**Les charges à caractère général progresseraient de 1,23 % compte tenu de hausses tarifaires (dont les fluides), de l'extension des prestations externes pour l'entretien des espaces publics et le nettoyage de locaux.**

**Les charges de personnel progresseraient de 2,24 % soit + 1,4 millions par rapport au BP 2021.**

**Les perspectives pour 2022 justifiant la hausse de ce poste, seront présentées en partie II du présent rapport.**

**Enfin les charges de gestion courante, qui regroupent notamment la participation au SDIS et les subventions versées, seraient en hausse de 4,9 % soit + 700 K€.**

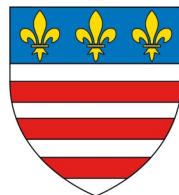


# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Les recettes d'investissement**

**Le total des recettes d'investissement à inscrire au BP, hors emprunt, serait de 41,740 millions.**

<b>Nature recette</b>	<b>Montant en milliers d' €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>5 500</b>
<b>Subventions et produit amendes de police</b>	<b>6 321</b>
<b>Taxes d'aménagement et remboursements d'avances</b>	<b>9 123</b>
<b>Produit des cessions d'immobilisations</b>	<b>3 492</b>
<b>Autofinancement (dotation nette aux amortissements et provisions, virement )</b>	<b>17 304</b>

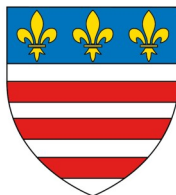


# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Les recettes d'investissement**

**Pour financer les dépenses d'équipement du BP 2022 et les autres dépenses d'investissement hors dette, il sera donc nécessaire d'inscrire en complément de ces recettes de 41,740 millions, un emprunt d'équilibre dont le montant sera réduit en cours d'année 2022 après le vote du compte administratif 2021, en fonction du résultat de fonctionnement (excédent) dégagé.**

**De ce fait, l'inscription définitive d'emprunt du Budget 2022 se rapprochera du montant des prêts qui seront effectivement contractés en 2022.**



# Orientations budgétaires pour 2022

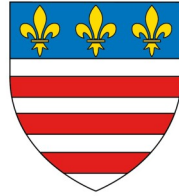
## Les dépenses d'investissement

Les dépenses annuelles à inscrire au Budget, découlent essentiellement de la programmation pluriannuelle des projets identifiés à ce jour et des programmes de renouvellement des immobilisations existantes (Bâtiments dont écoles, espaces publics et équipements de proximité, réseaux, véhicules et matériel tous secteurs).

Elles intègrent notamment les opérations validées par l'État dans le cadre du renouvellement urbain (convention et avenants pour le quartier de la Devèze et pour le centre ville ) et celles labellisées « Action cœur de ville ».

Les travaux qui seront réalisés en 2022 relèvent pour la plupart des autorisations de programme (AP) qui ont été votées depuis 2015 (cf page suivante).

**Les dépenses d'équipement proposées au BP 2022 seront donc en hausse par rapport au BP 2021 et dépasseront 50 millions d'€.**



# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Les dépenses d'investissement**

### **Les projets structurants**

- \* les travaux de la liaison douce entre l'Orb et l' Acropole,
- \* le réaménagement de la gare routière de la place de Gaulle et la création d'un nouveau parc de stationnement,
- \* L'embellissement des Allées Paul Riquet
- \* la poursuite du plan lumière.
- \* les études pour le projet muséal (Palais des évêques)

### **La mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain**

- \* pour le quartier de la Devèze (fin des travaux de construction du groupe scolaire Samuel Paty) et pour le Centre ville

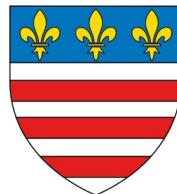
### **La requalification des espaces publics et de la voirie**

- \* dont Avenue de la Marne et diverses rues.

### **Les équipements de proximité**

- \* Réalisation de travaux dans les restaurants scolaires et les écoles selon l'autorisation de programme, ainsi que dans les équipements sportifs (gymnases et stades).





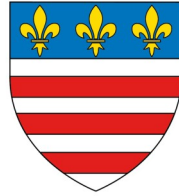
# Orientations budgétaires pour 2022

## Les engagements pluri annuels d'investissement

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020 (1))	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement 2021 (réalisés au 25/10/2021) (1)	Reste à financer sur exercice 2022 et au-delà
AP 1502 : Écoles	11 085 250 €	9 659 091 €	1 073 000 €	759 771 €	Fin de l' AP au 31/12/2021
AP 1601 : Accessibilité	5 195 000 €	1 210 238 €	315 000 €	274 507 €	3 710 254 €
AP 1801 : Liaison 9 Ecluses / Acropole	11 000 000 €	1 376 872 €	5 500 000 €	3 346 166 €	6 276 962 €
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	17 500 000 €	909 366 €	6 397 525 €	2 592 561 €	13 998 074 €
AP 2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	1 018 272 €	1 003 330 €	803 792 €	1 377 936 €
AP 2002 : 5000 arbres pour BEZIERS	3 000 000 €	117 561 €	500 000 €	233 978 €	2 648 460 €
AP 2101 : Plan lumière	2 335 000 €	0 €	492 000 €	312 803 €	2 022 197 €
AP 2102 : Construction Parking silo et réaménagement de la gare routière	12 500 000 €	0 €	1 050 000 €	211 199 €	12 288 801 €
<b>Total</b>	<b>65 815 250 €</b>	<b>14 291 400 €</b>	<b>16 330 855 €</b>	<b>8 534 778 €</b>	<b>42 322 686 €</b>

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondants aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



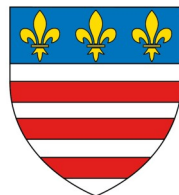
# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Les dépenses d'investissement**

**Deux nouvelles autorisations de programme seront proposées à compter de 2022 :**

- \* pour la rénovation et l'équipement des écoles, l' AP CP en cours votée en 2015 s'achevant au 31/12/2021,**
- \* pour l' embellissement des Allées Paul Riquet ,**

**D'autre part, compte tenu d'avenants, l' AP CP Acropole devra être révisée.**



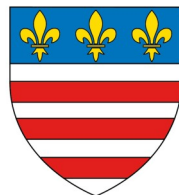
# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Structure et gestion de la dette**

**L'encours de dette au 01/01/2021 s'élève à 102,8 millions contre 106 millions au 01/01/2020 soit un désendettement de 3,2 millions.**

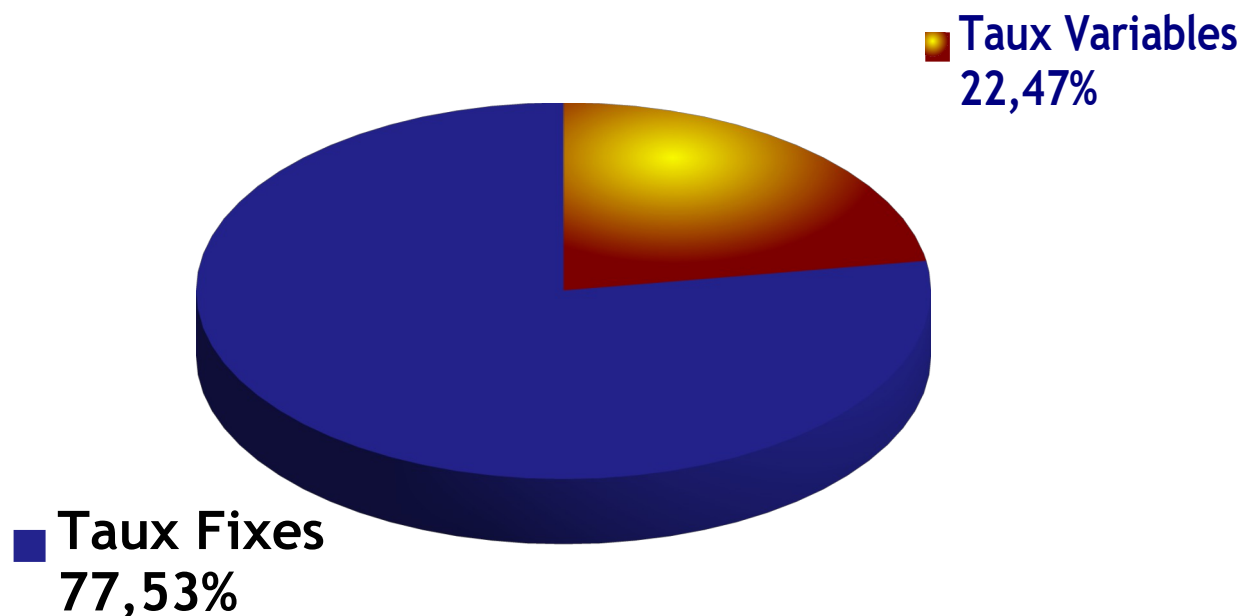
**En 2021, 12 millions d'euros d'emprunts ont été contractés pour financer le programme d'investissement.**

**Le remboursement de capital étant de 9,5 millions, l'encours sera de 105,3 millions d'euros au 31/12/2021.**

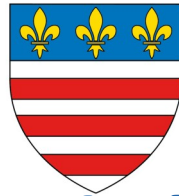


# Orientations budgétaires pour 2022

## Structure et gestion de la dette au 31/12/2020



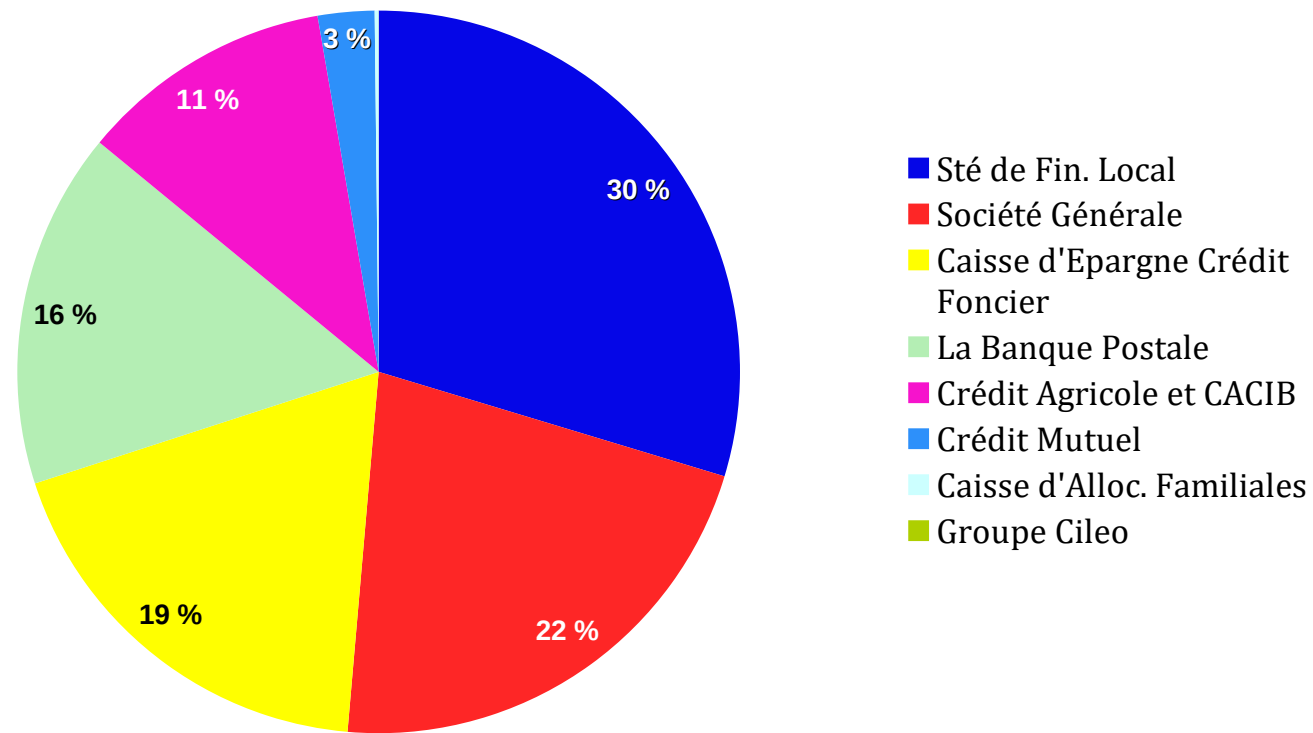
La part des taux fixes est prépondérante et va se renforcer au 31/12/2021, seuls des prêts à taux fixes ayant été contractés cette année.

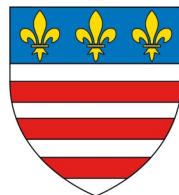


# Orientations budgétaires pour 2022

## Structure et gestion de la dette au 31/12/2020

### Répartition par prêteurs





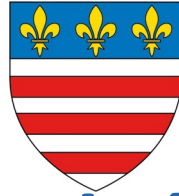
# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Structure et gestion de la dette au 31/12/2020**

### **Répartition par prêteurs**

**La société de financement local (SFIL) et la Société Générale restent les principaux financeurs (anciens prêts toxiques renégociés), suivis de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale.**

**Cette année les emprunts ont été contractés auprès des 3 établissements ayant présenté les offres les plus intéressantes : Caisse d'Épargne, Banque postale et Crédit Agricole.**



# **Orientations budgétaires pour 2022**

## **Structure et gestion de la dette**

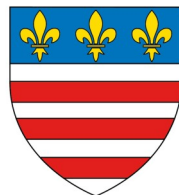
**En 2021, pour financer le programme d'investissement, le choix a été fait de sécuriser encore plus l'encours de la dette.**

**3 emprunts à taux fixe ont été contractés,  
pour un total de 12 millions :**

**\* un emprunt de 5 millions auprès de la Caisse d'épargne :  
(taux fixe de 0,78 %, durée 20 ans),**

**\* un emprunt de 4 millions auprès de la Banque postale :  
(taux fixe de 0,83 %, durée 20 ans),**

**\* un emprunt de 3 millions auprès du Crédit agricole :  
(taux fixe de 0,67 %, durée 15 ans).**



# **Orientations budgétaires pour 2022**

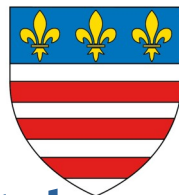
## **Structure et gestion de la dette**

**A compter de 2022 pour financer les dépenses d'équipement découlant du programme pluriannuel d'investissement, la ville aura recours à l'emprunt de manière plus importante que sur la période 2014/2020.**

**Toutefois, l'objectif reste de maintenir le ratio de solvabilité (rapport encours de la dette/épargne brute) en zone verte (inférieur à 8 années).**

**Le choix d'emprunts à taux fixe sera privilégié tant que les marchés financiers resteront à un niveau aussi favorable.**





# Éléments concernant les ressources humaines

## 1/ STRUCTURE DES EFFECTIFS

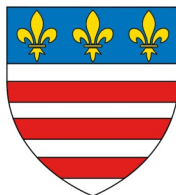
Evolution par catégorie des effectifs sur emplois permanents de 2019 à 2021:

<u>Catégories</u>	<u>Années</u>	2019 31.12*	2020 31.12*	2021 30.09*
A		114	115	116
B		111	119	110
C		1 273	1 245	1 256
Total		1 498	1 479	1 482

*Nota : Les agents considérés sont les titulaires, stagiaires, contractuels permanents et emplois de cabinet présents. Les agents en disponibilité, détachement ou en congé parental ne sont pas comptabilisés.*

**Pour mémoire, les effectifs étaient de 1636 agents sur emplois permanents en 2014.**

Les effectifs sont stables entre 2020 et 2021, après une baisse s'expliquant principalement par le non remplacement systématique des départs à la retraite.



# Orientations budgétaires pour 2022

## Les recettes d'investissement

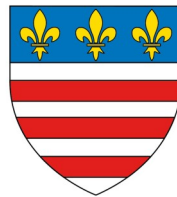
Elles proviennent essentiellement :

- du Fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles qui auront été mandatées en 2021,
- des subventions (principalement de l'Etat : ANRU, Dotation Politique de la ville et Fonds de soutien à l'investissement), des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération, du produit des amendes de police (contraventions 2020).

Seront inscrites au BP 2022, les subventions ayant fait l'objet d'une notification fin 2021, et l'ensemble des aides à percevoir en 2022.

- des taxes d'aménagement et des remboursements d'avances de trésorerie,
- des produits des cessions d'immobilisations.

A ces recettes, s'ajoutera l'autofinancement (ou épargne) qui sera dégagé sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) et permettra de limiter le recours à l'emprunt.



## 2/ DEPENSES DE PERSONNEL (1/2)

### Evolution des dépenses de personnel entre 2019 et 2021:

	<i>01/10/2018 au 30/09/2019</i>	<i>01/10/2019 au 30/09/2020</i>	<i>01/10/2020 au 30/09/2021</i>
<b>Masse salariale*</b>	<b>60 341 139 €</b>	<b>60 145 859 €</b>	<b>60 365 390 €</b>
Salaires nets avant prélèvement à la source	35 140 945 €	35 111 852 €	35 217 712 €
Charges salariales	8 492 296 €	8 383 822 €	8 441 621 €
Charges patronales	16 707 897 €	16 650 186 €	16 706 057 €

*NB: La masse salariale présentée ci-dessus comprend uniquement les salaires versés au titre du chapitre 012. Les montants présentés dans le DOB en 2019 et 2020 intégraient également le chapitre 65 Indemnités des élus. Ainsi les montants étaient de 60 875 989 € pour la période du 01/10/2018 au 30/09/2019 et de 60 642 390 € pour la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.*

<b>Éléments de paie en €</b>	<i>01/10/2018 au 30/09/2019</i>	<i>01/10/2019 au 30/09/2020</i>	<i>01/10/2020 au 30/09/2021</i>
N.B.I	552 097 €	530 475 € €	510 897 €
Régime indemnitaire	4 029 400 €	4 221 292 €	4 172 177 €
Heures supplémentaires	1 363 550 €	942 428 €	1 076 669 €
Heures complémentaires	430 849 €	375 271 €	412 718 €



## 2/ DEPENSES DE PERSONNEL (2/2)

Le montant total des salaires bruts chargés est en légère augmentation de **0,36%** par rapport à la période précédente. Cette variation est principalement due à la gestion de la crise sanitaire et à la reprise progressive des activités, qui impactent à la hausse les heures supplémentaires et complémentaires.

Ainsi, les heures supplémentaires augmentent de **14,2%** sur la période par rapport à 2020, et les heures complémentaires de **10%**.

**L'année 2020 n'étant pas significative, il y a lieu de comparer ces éléments à l'année 2019 pour avoir une comparaison objective.**

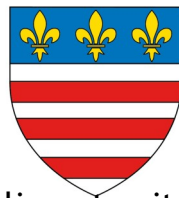
**On note donc une diminution des heures supplémentaires de 21% et des heures complémentaires de 4,2% entre 2019 et 2021.**

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est en diminution constante d'année en année en raison d'un travail de fond mené sur sa juste attribution.

Le régime indemnitaire de la période 2019/2020, intègre l'impact de la prime COVID versée en 2020. Le régime indemnitaire de la période 2020/2021 augmente par rapport à la période précédente.

Cette hausse est principalement liée aux différentes mesures RH engagées :

- Plan de résorption de la précarité,
- Modification du régime indemnitaire des policiers municipaux,
- Rééquilibrage du régime indemnitaire de la Ville par rapport à la moyenne nationale suite aux recommandations de la CRC,
- Versement d'une prime aux agents oeuvrant au centre de vaccination.



### 3/ ACTIONS SOCIALES

L'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale est une dépense obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre sont au libre choix de la collectivité. Collective ou individuelle, elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

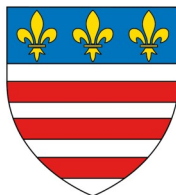
La ville de Béziers participe à ce dispositif en finançant l'amicale du personnel, le GOS (groupement des œuvres sociales).

#### Les agents de la Mairie de Béziers bénéficient en outre :

- **d'une participation de la collectivité au financement d'une protection sociale complémentaire.** Ainsi, la ville participe à hauteur de 20 € brut mensuel à l'adhésion à une mutuelle santé labellisée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et conformément aux engagements pris, la Ville a augmenté sa participation, en passant de 15 € à 20 €. 386 agents de la ville ont bénéficié de la participation en 2021 soit une augmentation de 19 % (312 en 2020).
- **du versement d'un treizième mois,** équivalent à traitement indiciaire mensuel de l'agent.
- **de la participation au financement d'une carte de stationnement** en fonction du lieu d'affectation professionnel et des nécessités de service.
- **de la mise en place du franc Biterrois via le GOS** pour améliorer le pouvoir d'achat des agents tout en favorisant le commerce local. Ainsi, la participation de l'agent est doublée. Le plafond maximum annuel par catégorie étant de :

A	200 FB (100 € réglés + 100 € de bonification du GOS)
B	240 FB (120 € réglés + 120 € de bonification du GOS)
C	260 FB (130 € réglés + 130 € de bonification du GOS)

Au total, 371 agents (Ville et CCAS) ont acheté des francs biterrois pour un montant de 87 910 € (données du 29 octobre 2021).



## 4/ TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 août 2019, la Ville a aménagé le temps de travail des agents pour se conformer à la durée légale du travail de 1607 heures annuelles. Cet aménagement a conduit à la séparation des compteurs de congés annuels et ARTT.

Les services de la Ville de Béziers fonctionnent sur la base de 36h hebdomadaires de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, avec une demi-journée non travaillée.

Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers (exemple : état civil, musées), de la spécificité de certains métiers (exemple : prestations événementielles), ou encore de la saisonnalité de certaines activités (exemple : maison batelière).

Un état des lieux RH a été réalisé au mois de juin 2021. La DRH a consacré plus de 70h d'échanges avec les services, notamment pour recueillir les cycles de travail des agents. Ce recensement servira à proposer une harmonisation des cycles horaires au sein de la collectivité, afin d'anticiper la mise en place d'un logiciel de gestion des temps et des activités (GTA), acquis cette année à la suite d'un appel d'offres.

A ce sujet, des groupes de travail ont été constitués avec les organisations syndicales pour mener une concertation suffisamment large sur le sujet.

L'objectif est aussi de moderniser le fonctionnement quotidien des services au travers de la mise en place de ce logiciel GTA, qui sera accompagné d'une solution de badgeage. Cette dernière fonctionnalité permettra également de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des variables de paie.

La mise en place du logiciel GTA sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tous les services, avec un déploiement progressif en 2022, accompagné d'une phase importante de formation et d'informations des référents RH et agents de la collectivité.



## 5/ RETOUR SUR 2021 (1/2)

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et son impact sur le fonctionnement des services, qui ont su s'adapter pour répondre aux exigences de la gestion de cette crise.

Les principales actions RH de cette année sont les suivantes :

- **Augmentation de la mutuelle santé** : de 15 € à 20 € bruts par mois pour les agents ayant une mutuelle labellisée.
  
- **Conformément à la loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 août 2019** :
  - **Mise en place des 1607 heures annuelles** : la Ville a aménagé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le temps de travail des agents pour se conformer à la durée légale du travail de 1607 heures annuelles.
  - **Adoption des Lignes Directrices de Gestion** : Elles définissent les grands principes RH et la stratégie pluriannuelle de gestion des Ressources Humaines, et ont été adoptées en Comité Technique.
  - **Elaboration du rapport social unique (RSU)** : Il remplace le bilan social et sera présenté aux membres du Comité Technique et en Conseil Municipal.
  - **Lancement du plan d'égalité 2021-2023 entre les femmes et les hommes** : Adopté en Conseil Municipal du 14 décembre 2020, les principales actions pour 2021 seront une campagne d'affichage des risques encourus en cas de violences ou agressions envers les agents.
  - **Expérimentation des ruptures conventionnelles** : la loi prévoit d'expérimenter pendant 5 ans la rupture conventionnelle dans la fonction publique. Ce nouveau dispositif, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2021, 3 agents ont pu bénéficier de cette expérimentation, soit au total 7 agents depuis le démarrage.
  
- **Création d'un centre de vaccination** : la mobilisation d'agents pour le centre de vaccination ainsi que le recrutement de vacataires, services civiques et saisonniers. Le coût supplémentaire de fonctionnement en personnel du centre de vaccination est évalué à 253 650 € à fin octobre 2021, tenant compte des vacances, des heures supplémentaires et des contrats temporaires. *(La masse salariale des agents affectés ponctuellement au centre de vaccination n'est pas comprise)*
  
- **Attribution d'une prime exceptionnelle** : d'un montant de 400 €, elle a été attribuée à 50 agents ayant œuvré dans le centre de vaccination.



## 5/ RETOUR SUR 2021 (2/2)

- **Elections** : Les élections simultanées pour les départementales et régionales dans un contexte contraint par des mesures sanitaires rigoureuses. L'organisation de ces élections a eu un coût en personnel de 202 700 €.
- **Mise en oeuvre du 2ième plan de résorption de la précarité** : Ce 2ème plan a permis à 52 agents de la Ville de bénéficier d'une mesure :
  - 17 agents ont bénéficié d'une augmentation de quotité du temps de travail,
  - 20 agents ont bénéficié d'un CDD sur poste vacant,
  - 15 agents ont bénéficié d'une cdisation, dont une assortie d'une augmentation de la quotité du temps de travail.
- **Toilettage du plan de paie** : la veille réglementaire automatique (VRA) a été installée sur le logiciel de paie. Ainsi, des dizaines de rubriques de paie ont été modifiées ou supprimées afin de mettre en oeuvre la recommandation de la CRC.
- **Organisation de groupes de travail avec les partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social** : des groupes de travail ont lieu en 2021 sur les thèmes suivants :Télétravail, Encadrement du droit de grève, Rapport d'égalité Femmes / Hommes,Rapport social unique, ...
- **Mise en, oeuvre des mutualisations entre la Ville et la Communauté d'Agglomération** pour plus d'efficacité des actions et une meilleure rationalisation des moyens humains et matériels : Direction Générale, Cabinet, Direction de la Communication et service administratif du cabinet, mises à disposition (service des relations publiques, contrôle de gestion, pilotage des grands projets, chauffeurs, ...)
- **Poursuite des missions de travaux d'intérêt général**, avec 49 TIG sollicités pour diverses missions sur l'année.
- **Renouvellement de la journée DUODAY** : à l'occasion d'une journée nationale, accueil des personnes en situation de handicap, en duo avec un agent volontaire.
- **Renforcement du service médecine préventive** avec un médecin,une infirmière en santé au travail et d'une secrétaire.





## 6/ PERSPECTIVES POUR L' ANNEE 2022

### L'année 2022 sera l'occasion :

- **de poursuivre le travail sur la prévention et la qualité de vie au travail** par la mise en œuvre de parcours thématiques destination des agents, comme les journées de prévention ou des sessions de sensibilisation et d'information sur divers sujets professionnels.
- **de renouveler la journée DUODAY** dans la continuité de l'opération réalisée en 2021.
- **de déployer progressivement la mise en place du logiciel GTA**, en définissant de nouveaux cycles horaires et en proposant aux services un accompagnement sur mesure et la formation des référents RH.
- **de poursuivre le dialogue social à travers des groupes de travail** sur le RIFSEEP et la procédure d'avancement de grade et de promotion interne, l'absentéisme, l'élaboration de la base de données sociales, la mise en place de la GTA, ...
- **d'élaborer un plan de départs prévisionnels à la retraite jusqu'en 2026**, pour anticiper au mieux les besoins des services et le transfert des compétences.
- **d'organiser les élections professionnelles** en lien avec la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 qui institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- **de mener une étude sur l'absentéisme** à l'échelle de la collectivité.
- **de mettre en place les mesures qui seront prises par le gouvernement** dans le cadre du projet de réforme pour la rémunération des agents de catégorie C. Cette réforme pourrait avoir un impact important sur la masse salariale, pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale actuelle.
- **de mettre en œuvre l'encadrement du droit de grève**, prévu par la loi de transformation de la fonction publique territoriale.
- **d'organiser des clubs RH sur différentes thématiques** afin d'informer les agents et encadrants des évolutions réglementaires mais aussi d'échanger sur différents sujets RH.
- **de mettre en œuvre l'aménagement du temps de travail des ATSEM** pour se conformer à la durée légale de 1607 heures.
- **de mettre en place le paiement de l'indemnité inflation** pour les agents éligibles.